



Incompétence garage, et mise en dangers des passagers d'1 voiture

Par **tofie77**, le **27/04/2011** à **19:52**

Bonjour,

ma voiture (qui a eu 3 ans) est allée au garage le 28/03/11 pour une fuite de liquide de refroidissement et des vibrations dans le volant vers 110km/h . On me l'a rendu le 29/03/11, après avoir fait changer une durite, pour les vibrations on m'a répondu : " il faudrait faire l'équilibrage des pneus mais comme il va bientôt falloir les changer: ça ne sert à rien de le faire maintenant". Le 30/03/11 après quelques kms ma voiture monte en température et faisait du bruit +++ (radiateur qui s'est mis en route), je me suis arrêtée et j'ai regardé sous le capot: plus de liquide de refroidissement... et il me semblait qu'il manquait un tuyau. J'ai tout de suite appelé le garage, qui m'a fait appeler un dépanneur, le garage a tout pris en charge => le collier de fixation de la durite n'avait pas tenu... Mon mari a demandé a ce que des tests soient passés sur la voiture pour voir si le moteur n'avait pas souffert (mais je n'ai aucun papier qui le prouve...), pour le garage: tout va bien !

Suite à un accident (mon mari c'est pris un parpaing sur la chaussée...) , la voiture est emmenée au garage par mon assistance de l'assurance, tout de suite le dépanneur nous signale la dangerosité d'avoir conduit avec des pneus dans cet état : ils étaient sur la corde sur la partie intérieure ! Avis confirmé par l'expert ! la voiture est donc interdite de rouler tant que les réparations ne sont pas faites (normal me dirait vous et je ne conteste pas !)

Je conteste juste l'incompétence du garage pour:

* le changement de la durite qui a été mal faite et qui aurait pu provoquer une casse de moteur (peut-être aurait-il mieux valu...), ou qui a peut-être endommagé le moteur (mais comment le voir?)

* ne pas m'avoir prévenu et m'avoir laisser conduire ma voiture avec des pneus sur la corde (l'expert m'a dit que des pneus ne peuvent pas se mettre sur la corde en 15j et que les pneus vus juste sur le dessus auraient pu faire 20 000 à 30 000 km de plus.

Ma question est donc: puis-je attaquer le garage pour incompétences répétées et mise en dangers ? Sachant que je prends l'autoroute tous les jours (sur 6km) pour rentrer chez moi et que j'ai 2 enfants (leurs vies a été aussi mise en dangers!)

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **23:40**

A vous de prouver tout ça.